

12-MAR-2009
2008-5215

DiPel® 2X DF

Insecticide biologique

Pâte granulée
(Granulés mouillables)

COMMERCIAL

LIRE L' ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION.

GARANTIE: *Bacillus thuringiensis* subesp. *kurstaki*, souche HD-1 32,000 Unités Internationales par mg (équivalent à 32 milliards d'Unités Internationales par kg)
Avertissement, contient, l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 26508 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU
POTENTIELLEMENT SENSIBILISANT
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Numéro de lot:
Date de fabrication:

Contenu net:

Titulaire d'homologation:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048
USA
1-800-323-9597

Agent canadien:
Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H 3C2

*Marque déposée

MODE D'EMPLOI

Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation.

Respecter toujours les directives suivantes:

- Traiter lorsque les larves sont jeunes (au premier stade larvaire) avant que la culture ne soit endommagée.
- Les larves doivent se nourrir activement sur les surfaces exposées des plantes traitées.
- Il faut une pulvérisation complète pour déposer de manière uniforme le DiPel 2X DF Insecticide biologique au site d'alimentation larvaire. Utiliser les buses à aspersion en hauteur et à jet dirigé pour obtenir une bonne pulvérisation des deux côtés du feuillage. Utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer un dépôt uniforme sur toutes les surfaces des plantes.
- Répéter les applications à intervalles suffisants pour maintenir le contrôle, normalement de 3 à 14 jours selon le taux de croissance des plantes, l'activité des insectes, les précipitations après le traitement et autres facteurs. Si l'on essaie de contrôler les insectes avec une seule pulvérisation, s'assurer de traiter lorsque les oeufs ont fini d'éclore, mais avant que les cultures ne soient endommagées.
- Pour obtenir de l'information spécifique au sujet des périodes d'application et du nombre de traitements, veuillez consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers régionaux.
- Utiliser un mouillant-adhésif (approuvé pour les cultures en croissance et les récoltes) sur les cultures difficiles à mouiller telles les choux, ou pour améliorer la résistance des dépôts pulvérisés aux éléments.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Remplir partiellement la cuve du pulvérisateur d'eau et agiter modérément. Ajouter la quantité désirée de DiPel 2X DF Insecticide biologique tout en continuant à agiter. Ajouter le reste de l'eau, s'il y a lieu. Continuer à agiter modérément tout en remplissant et pulvérisant. Ne pas mélanger plus de DiPel 2X DF Insecticide biologique qu'il n'en faut pour une période de 3 jours.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut causer une irritation et/ou une sensibilisation de l'oeil. Nocif si avalé, inhalé, ou absorbé par la peau. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues et des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange, du transport, de l'application du produit et pendant le nettoyage ou les réparations de l'équipement. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant de les remettre.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN GÉNÉRAL:

Obtenir de l'aide médicale immédiatement si une irritation ou des symptômes de toxicité apparaissent et persistent, ou si ils sont sévères. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide.

ENTREPOSAGE

Conserver à des températures entre 0°C et 25°C. Entreposer le contenant droit et le garder bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ce produit devrait être utilisé au cours des 24 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TAUX D'APPLICATION

Culture	Insectes	Dose (g/ha)
POMMES	Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse triligée)	1 125-1 675
	Arpenteuse tardive** *Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à jet d'air. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des oeufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. **À employer en association avec Ripcord ou Cymbush. Suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de chaque produit.	280
BLEUETS NAINS	Arpenteuse de l'airelle (<i>Itame argillacearia</i>) Arpenteuse caténaire (<i>Cingilia catenaria</i>) <i>Itame brunneata</i> Un maximum de quatre applications par année. Appliquer dans un minimum de 300 L/ha. Appliquer lorsque les larves présentes sont au premier ou au deuxième stade larvaire, au seuil économique d'intervention ou plus.	550-1 125
BROCOLI	Fausse-arpenteuse du chou	275-550
	Fausse-teigne des crucifères	55-140
	Piéride du chou	55-140
CHOU	Fausse-arpenteuse du chou	275-550
	Piéride du chou	55-275
	Fausse-teigne des crucifères	275
CHOU-FLEUR	Fausse-arpenteuse du chou	275-550
	Piéride du chou	55-140

Culture	Insectes	Dose (g/ha)
CHOU CHINOIS PAK CHOÏ BROCOLI CHINOIS RADIS ASIATIQUE	Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Maximum de cinq applications. Application au sol seulement. Appliquer dans une solution de 400 L d'eau/ha. Traiter lorsque les larves sont jeunes et se nourrissent de façon active.	275 275-550 55-140
VERGERS DE CERISIERS DE VIRGINIE et CEINTURES VERTES	Chenille à tente estivale Appliquer une seule fois par année. Mélanger 0,288 kg du produit dans 1 000 L d'eau; appliquer à un taux de 22 L du mélange par 100 m ² ; appliquer immédiatement à l'apparition de tentes. Application au sol: appliquer selon le mode de pulvérisation foliaire, jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé, mais avant d'atteindre le point de ruissellement.	635
FEUILLES DE CHOU VERT	Fausse-arpenteuse du chou	275-550
CANNEBERGES	Arpenteuse verte ou brune	275-550
GINSENG	Tordeuses Un maximum de 2 applications par année. Application au sol: appliquer dans 760-1 250 L d'eau par hectare; pour une suppression optimale, appliquer lors des premiers stades larvaires. Appliquer de nouveau si le dépistage indique une forte infestation ou si l'éclosion des oeufs est échelonnée.	565-1 125

Culture	Insectes	Dose (g/ha)
RAISIN	<p>Tordeuse de la vigne - Les applications doivent être planifiées de façon à cibler la première génération, tout particulièrement en présence d'une historique problématique. Utiliser un volume d'eau élevé pour assurer une couverture complète. Surveiller les activités des papillons. Il peut être nécessaire d'appliquer de nouveau à intervalles de 7-10 jours, jusqu'à 6 applications par année.</p> <p>Tordeuses - Il peut être nécessaire d'appliquer de nouveau à tous les 3-14 jours, jusqu'à 4 applications par année.</p> <p>Chenilles burcicoles incluant la chenille burcicole porte-cases - Une application par année lorsque les larves s'alimentent sur les raisins, à la fin de l'été.</p>	<p>1 125</p> <p>1 125</p> <p>125-250g/ 400L d'eau</p>
<p>FINES HERBES ET ÉPICES (groupe incluant les graines de céleri, le persil séché, les graines de moutarde, la capucine, le basilic, le carvi, l'herbe à chats, le cerfeuil séché, la coriandre, l'aneth et le fenouil); les menthes.</p>	<p>Fausse-arpenreuse du chou (<i>Trichoplusia ni</i> Hubner)</p> <p>Un maximum de 5 applications par année; appliquer dans 600-800 L d'eau. Utiliser la solution diluée à pulvériser dans un délai de 12 heures. Effectuer le traitement après l'éclosion des oeufs, lorsque la majorité des larves sont jeunes et sont dans une période d'alimentation active.</p>	<p>275 - 550 (8,2 – 17,6 BIU/ha)</p>

Culture	Insectes	Dose (g/ha)
Bleuets en corymbe	<p>Pyrale des atocas *</p> <p>Noctuelle de la cerise *</p> <p><i>*Appliquer à l'éclosion des oeufs du ravageur cible, à partir de la chute des pétales jusqu'au stade du fruit vert, dans un volume minimum d'eau de 300 L/ha à l'aide d'un pulvérisateur à air pour vergers ou tout autre équipement d'épandage terrestre approprié. De meilleurs résultats sont obtenus si les traitements sont effectués en fin de journée ou lors d'une journée nuageuse. L'Insecticide biologique DiPel® 2XDF peut être appliqué jusqu'au jour même de la récolte.</i></p> <p><i>*Maximum de 4 applications par saison à des intervalles de 3 à 14 jours. Des applications hebdomadaires peuvent être nécessaires si l'éclosion des oeufs est asynchrone.</i></p>	<p>1 680 g/ha ou 1,68 kg/ha (54 BIU/ha)</p>
CHOU-VERT	Fausse-arpenreuse du chou	275-550
LAITUE	Fausse-arpenreuse du chou	275-550
FEUILLES DE MOUTARDE	Fausse-arpenreuse du chou	275-550
CULTURES DE NOIX- (noisettes, noix, marrons, pacanes)	Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)	1 125-1 675
PERSIL	Fausse-arpenreuse du chou	275

Culture	Insectes	Dose (g/ha)
POIRES	Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)	1 125-1 675
	Byture** *Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à jet d'air. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des oeufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. **Appliquer 2 000 L/ha au stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à jet d'air.	1 125-1 675
POMMES de TERRE	Fausse-arpenteuse du chou (<i>Trichoplusia ni</i>) Maximum 4 applications par saison. Appliquer dans un minimum d'eau de 600 L/ha. Application au sol seulement.	560-1 120
FRAMBOISES ROUGES	Tordeuse à bandes obliques hâtive* *Appliquer au stade de préfloraison et en pleine floraison à l'aide d'un épandeur au sol.	550-1 125
ÉPINARDS	Fausse-arpenteuse du chou	275-550

Culture	Insectes	Dose (g/ha)
FRUITS À NOYAU Abricots, cerises, prunes/pruneau	Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)	1 125-1 675
	Byture** *Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à jet d'air. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des oeufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. **Appliquer 2 000 L/ha au stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à jet d'air.	1 125-1 675
TOURNESOL	Pyrale du tournesol* *Pour les applications aériennes, mélanger la quantité appropriée (en grammes) à au moins 20 litres d'eau. Procéder au traitement lorsque de 20 à 50% des fleurs sont écloses. Le traitement ne sera efficace que si les fleurs sont recouvertes d'insecticide partout où les larves se nourrissent. Effectuer l'épandage au moment recommandé par les autorités provinciales d'après les comptages réalisés des pièges à phéromones; une seconde application peut être nécessaire si le nombre d'insectes piégés est élevé.	315-625
MAÏS SUCRÉ ET MAÏS CULTIVÉ	Pyrale du maïs Appliquer lorsque les lésions foliaires en tête d'épingle apparaissent sur au moins 5% des plants de maïs. Répéter l'application à intervalles de 7 jours si la population larvaire de la pyrale augmente ou selon les recommandations des conseillers régionaux. Le DiPel® n'est efficace que lorsque les larves sont aux premiers stades larvaires; il doit être appliqué avant le début du forage de galeries dans la tige.	560-1 120
FLÉOLE (MIL)	Hespérie des graminées	140-275

Culture	Insectes	Dose (g/ha)
FEUILLES DE NAVET	Fausse-arpenteuse du chou	275-550
TABAC	Sphinx du tabac	55-140
TOMATES	Fausse-arpenteuse du chou Noctuelle de la tomate* Sphinx de la tomate *Application tous les 5 à 7 jours	275-550 550 140-275
PLANTES D'ORNEMENT CULTIVÉES EN SERRE HERBES DE SERRE ET LÉGUMES DE SERRE (POIVRONS, TOMATES, CONCOMBRES) POUR LA PRODUCTION DE FRUIT ET DE TRANSPLANTS	<i>Duponchelia fovealis</i> Faire l'application lorsque l'éclosion des œufs est complète mais avant l'apparition de dommages à la culture. Appliquer le produit pour qu'il coule le long de la tige, la recouvrant bien et dans la couche supérieure du sol autour de la base de la plante. Une couverture complète du feuillage et de la tige est essentielle. Appliquer de nouveau selon le dépistage à es intervalles de 7 jours.	625g/1000L d'eau

ARBRES ORNEMENTAUX ET D'OMBRE	g par 400 L Pulvérisateur à pression à jet projeté*
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	125-250
Spongieuse	125-250
Chenille burcicole	125-250
Arpenteuses du printemps et de l'automne	125
Chenille à tente estivale	125
Arpenteuse de l'orme	250
Livrées	65-125
*Dans la plupart des atomiseurs, mélanger la quantité appropriée de DiPel® (grammes) à 40 litres d'eau.	

ARGOUSIER	g par 400 L Pulvérisateur à pression à jet projeté*
Spongieuse	125-250
*Dans la plupart des atomiseurs, mélanger la quantité appropriée de DiPel® (grammes) à 40 litres d'eau.	

TAUX D'APPLICATION

UTILISATION EN SERRE		
ROSES	Tordeuse omnivore*	250 g/400 L
CHRYSANTHÈMES	Fausse-arpenteuse du chou*	125-25 g/400 L
TOMATES	Fausse-arpenteuse du chou	75-150 g/250 L/4 000 m ²
POIVRONS	Fausse-arpenteuse du chou	75-150 g/250 L/4 000 m ²
*Appliquer sur la partie supérieure et inférieure des feuilles jusqu'au ruissellement. Répéter le traitement s'il y a une nouvelle éclosion d'insectes.		

©2008

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.